

À l'annonce de sa deuxième grossesse, Jamila, comédienne au Studio Théâtre de Stains s'était vue stipuler son retrait de toutes les pièces de théâtre dans lesquelles sa participation était prévue. Elle avait subi l'agressivité de ses employeurs ce qui l'avait contrainte à des arrêts maladie successifs pendant sa grossesse.

Mise au chômage partiel à son retour, elle a été finalement licenciée en novembre 2021 pour « pour inaptitude d'origine professionnelle ». L'inspection du travail, saisie par Jamila, a constaté la mise en danger, les pratiques de harcèlement et de discrimination. Contrairement à ce que voudrait faire croire le studio théâtre de Stains, cette situation ne relève pas d'un désamour interpersonnel mais il s'inscrit dans un système qui discrimine les femmes dans le cadre du travail, notamment aux différentes étapes de leur maternité.

Nous appelons à nous réunir le 8 novembre devant le tribunal des prud'hommes pour soutenir Jamila lors de l'audience mais aussi pour témoigner et lutter contre les situations de violences sexistes et sexuelles au travail.

Le code du travail est le résultat de nos luttes, il doit être respecté !

Envoyer vos témoignages et motions de soutien pour Jamila à contact@solidaires93

**Soyons
nombreu·ses**

**Lundi 8 novembre
à 13h**

**Au tribunal des
Prud'hommes de
Bobigny**

